

**PROCES VERBAL**  
**du Conseil municipal de Virazeil**  
**Séance du mercredi 10 mars 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi 10 mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de VIRAZEIL se sont réunis en session ordinaire à 20H30 en salle des fêtes, par respect de la distanciation sociale et gestes barrières depuis la pandémie, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, le 5 mars 2021, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

Madame RIGO a été désignée comme secrétaire de séance.

PRESENTS : COURREGELONGUE Christophe - LEBEDINSKY Alexandre, SCAFFINI Sylvie, PAULAY Vincent, MARTINETTI-BRICE Renée, PIRA Pascal, ZOÏA Annie, REVERTE Antoine, VALENTI Monique, LATASTE Jean-Claude, CELLOT Jennifer, RIGO Olivia, MARTINEZ CONCHESO Javier, BRIEDA Éric, PARAGE Marie-Line, GLANES Patrick

POUVOIRS : TONINI-HELBERT Gaëlle pouvoir à PAULAY Vincent et LARRUE-MARREL Loriane pouvoir à COURREGELONGUE Christophe

ABSENTS / EXCUSES : THEVEUX Marcel,

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27/01/2021

Monsieur BRIEDA remet en cause ce compte rendu en faisant remarquer que Mme VALENTI n'a pas dit lors du conseil du 27/01 son étonnement sur la pose de caméras-chasse ; elle l'a fait dans un mail après. M. le Maire lui indique que cela a été enregistré par la secrétaire de séance et qu'elle est bien intervenue sur cette question au conseil. (Mme Valenti est absente)

Vote du compte-rendu : **Pour 14 – abstention 1 – contre 2 (MM. Briéda, Glanes).**

Arrivée de VALENTI Monique à 20H43

**1) Réalisation d'un prêt sur 2 ans – en attente de subventions**

Monsieur le Maire rappelle que le retard pris par les travaux, de déplacement et mise aux normes et accessibilités de la bibliothèque / médiathèque, ont retardé le versement des subventions.

M. PIRA dit que le prêt de 65 000 € avait été voté au budget, mais qu'on pensait pouvoir faire sans. Aujourd'hui, il est nécessaire de le souscrire.

Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en attendant de percevoir les subventions.

Après études des offres reçues, la proposition de la Banque Postale apparaît la plus intéressante.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité**

**DÉCIDE**, de demander à LA BANQUE POSTALE un prêt relais ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : **65 000 €**
- Taux : 0.51 %
- Durée : 2 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 100 €

**PREND**, l'engagement pendant toute la durée du prêt relais, de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

**CONFÈRE**, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursements qui sont insérées.

## 2) Réalisation d'une ligne de trésorerie - travaux bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'afin de financer nos besoins ponctuels de trésorerie et pouvoir faire face à tout risque de paiement dans un délai court, la commune peut ouvrir une ligne de trésorerie.

Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens.

Après études des offres reçues, la proposition de la Banque Postale apparaît la plus intéressante.

### **Les membres du conseil municipal, à l'unanimité**

**DÉCIDE**, de demander à LA BANQUE POSTALE une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : **150 000 €**
- Taux : **1.010 %**
- Durée : **364 jours**
- Périodicité : **trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation.**  
Remboursement du capital à tout moment, et au plus tard à l'échéance finale.
- Frais de dossier : **100 €**

**PREND** l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et mettre en recouvrement les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

**CONFÈRE**, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursements qui sont insérées.

## 3) Charte territoires ruraux en matière de démographie médicale

Monsieur le Maire fait part d'un courrier adressé aux élus par Madame la Présidente du Conseil Départemental, au sujet de l'inégalité d'accès aux soins dans le département. Un exemplaire de la charte est donné à chaque élu.

Pour limiter la concurrence entre les territoires, le Conseil Départemental a pris l'initiative, en partenariat avec l'association des Maires Ruraux du Lot-et-Garonne, d'élaborer et de proposer aux maires une charte de bonnes pratiques, visant à poser le principe de refus de concurrence en matière de démographie médicale.

9 à 12 % de la population française vit aujourd'hui dans un désert médical (6 à 8 millions de personnes).

Les enjeux de l'adaptation de l'offre de soins demeurent les mêmes et pourraient s'aggraver avec le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et de la dépendance.

### **Les membres du conseil municipal, à l'unanimité.**

**APPROUVE**, la charte d'engagements réciproques visant à lutter contre la concurrence entre les territoires en matière de démographie médicale.

**AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer cette charte.

## 4) **Feux tricolores : transfert de compétence signalisation lumineuse tricolore au TE47**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée qu'au conseil municipal de décembre, a eu lieu le vote pour accepter le devis de TE47 pour l'implantation des feux tricolores.

La commune est adhérente à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47, ex-Sdee 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique, sur l'ensemble du territoire du département.

Les compétences du Syndicat comprennent notamment la compétence « Signalisation lumineuse tricolore », qui est une compétence optionnelle.

Selon les statuts de TE 47, cette compétence consiste en :

- la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les réseaux d'alimentation et les installations de signalisation lumineuse tricolore : création, renouvellement, rénovation, mise en conformité et améliorations diverses ;
- l'exercice des responsabilités d'exploitant de réseau, et, en particulier, exploitation et maintenance de l'ensemble des installations ;
- la passation et exécution des contrats d'accès au réseau de distribution et de fourniture d'énergie nécessaire au fonctionnement des installations ;
- généralement, la passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux.

La commune a déjà transféré les compétences éclairage public et éclairage sportif à TE47.

Les élus se prononcent sur l'accord du transfert de compétences au TE47, **Pour 16 – abstention 2 - contre 0**

#### 5) Changement des horaires de la mairie et charte d'accueil du public

En raison de la réorganisation du service administratif, les horaires de la mairie tendent à être adaptés. Les agents demandent un temps sans public.

Une charte de l'accueil sera proposée aux agents administratifs. Monsieur le Maire en fait la lecture.

#### **Les membres du conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** les nouveaux horaires applicables à partir du 6 avril 2021.

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Lundi</b>	9h à 12h30	14h à 17h30
<b>Mardi</b>	9h à 12h30	Fermée
<b>Mercredi</b>	9h à 12h30	14h à 17h30
<b>Jeudi</b>	journée continue 9h à 17h30	
<b>Vendredi</b>	9h à 12h30	14h à 17h30

**APPROUVE** la charte de l'accueil comme présentée par Monsieur le Maire.

#### 6) Point sur la vidéo protection des sites municipaux

Monsieur le Maire souhaite revenir sur cette question en rappelant le contexte juridique et réglementaire. Il présente à l'assemblée le système de vidéo protection des 3 caméras fixes du Bourg. Il montre le document CERFA concernant la demande d'autorisation de ce système de vidéo-protection.

Ensuite, il expose la problématique des « caméras- chasse » ou appareil photo de chasse. Il présente la réglementation sur ces appareils photos à l'aide d'un point juridique de la Gazette des communes et il fait la lecture d'un débat au Sénat sur cette question. L'agent de la sécurité de la préfecture ( Adjudant VIARD ) , en charge de la vidéo-protection a été rencontré et valide ces appareils-photos. Il pourra rencontrer le conseil si besoin.

M. le Maire indique que la localisation des « caméras chasse », les caractéristiques, les personnes habilitées à accéder aux images (M. le Maire de droit, M. LEBEDINSKY et M. PIRA), le moyen de traitement des images sera inséré dans le dossier sécurité de la commune. Les éléments de sécurité et de confidentialité seront garantis. La gendarmerie a conseillé cette installation, le bureau à décider l'achat des « caméras chasse ».

M. BRIEDA fait une remarque sur la conformité envers la CNIL.

Mme PARAGE exprime son désaccord car pour elle c'est une atteinte à la liberté.

Un débat a lieu sur l'utilité des caméras fixes du village.

**M. le Maire propose au conseil la validation de l'installation des 3 appareils photos (caméras chasse).**

**Les membres du conseil municipal, Pour : 13 – contre : 2 (MM. Briéda, Glanes) – abstention : 3**

**APPROUVENT** le système des caméras-chasse mis en place.

#### 7) **Point sur la zone inondable du Bouilhats**

Monsieur le Maire rappelle qu'une action est menée par un collectif de riverains et la commune.

Une étude est ouverte pour un nouveau tracé du zonage de la zone inondable du ruisseau « le Bouilhats ».

Monsieur le Maire précise qu'il a été reçu par le sous-préfet qui a pris connaissance du dossier et fait part de la relance de la procédure pour recruter un cabinet qui va reprendre les chiffres et voir si le zonage actuel est correct ou non. Si le zonage est revu, cela peut avoir pour conséquences une réduction des risques. Les résultats sont attendus courant 2022.

**Les membres du conseil municipal prennent acte.**

#### **Questions diverses :**

##### **- Classement en catastrophe naturelle de toutes les communes du Lot-et-Garonne**

Monsieur le Maire a réalisé, le 12 février 2021, une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune de Virazeil, suite aux inondations et écoulements de boue du mois de février 2021.

La commune n'a pas été retenue par la préfecture.

##### **- Festivités**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu le 15 février dernier, proposant de réaliser sur la commune une opération nommée « nuit d'été ». Le conseil départemental prend tout en charge. Il s'agira d'une visite patrimoniale décalée de la commune, avec en soirée un spectacle familial, cinéma de plein air. Les agents techniques seront impliqués sur le volet logistique et montage et démontage des chapiteaux, l'accueil des spectateurs, le parking et la restauration. Le cinéma PLAZA proposera une séance de cinéma en plein air.

La commune devra prendre à sa charge l'électricité, et la restauration des équipes techniques et logistiques.

La date du jeudi 29 juillet 2021 a été retenue, pour 5 000 personnes assises.

Le lieu pourrait être : devant le château de l'ADAPT, le terrain de Meyssan...

##### **- Ouverture d'un COCCI MARKET**

Monsieur le Maire indique qu'un COCCI MARKET a ouvert ses portes aujourd'hui. Des travaux ont été réalisés par la commune pour en faciliter l'accès.

Les propriétaires sont M. et Mme RONGY.

Cet établissement propose également un service de laverie automatique.

- **Demande de Mme TESTUD vente de plants**

Cette personne avait l'année dernière installé son stand sur le trottoir face à la mairie. Cette année, elle souhaiterait s'installer sur le parking privé de COCCI MARKET.

Par politesse elle a informé Monsieur le Maire, qui ne peut pas lui refuser.

- **Sinistre de 4 barrières de protection face à la mairie**

L'assureur du transporteur souhaiterait un accord à l'amiable. Or, le coup des réparations est d'environ 5 000 €. Les assurances doivent régler le problème entre elles.

- **Horloge**

L'horloge sur le mur de l'école ne fonctionne plus. Il faudrait changer la batterie en lithium d'un montant de 150.95 € TTC. Vu son emplacement, il est décidé de ne pas la remplacer.

- **Abri de jardin construit sans autorisation d'urbanisme**

Monsieur le Maire fait part d'un constat qu'il a réalisé en décembre sur une parcelle en zone inondable où le propriétaire a bâti un abri de jardin sans aucune autorisation et déposé un géotextile et de la grave, pour réaliser un parking.

Une procédure est en cours avec déclaration au procureur.

Le propriétaire risque une amende entre 1 500 € et 6 000 € pour l'absence de déclaration et s'il continu, une peine d'emprisonnement de 3 mois.

- **Eglise de Sainte Abondance**

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur Roger DUFAU lui indiquant que la plaque à l'intérieur de l'église où les noms des prêtres sont inscrits est erronée.

Cette plaque est du ressort de la Paroisse et ce sera à elle à s'en charger si besoin.

L'église peut être utilisée, les agents techniques ont procédé au nettoyage suite à la présence de termites.

- **VGA itinérance musicale**

VGA a pour projet un concert communal avec itinérance musicale cet été. Il s'agit d'un concert payant de Monsieur Eric SEVA de l'association Jazz Garonne.

Concert sur 3 jours et sur 3 communes. L'office du tourisme s'occupe des réservations. La commune, de la signalétique, des tables et chaises. Appel aux producteurs locaux pour le repas du soir.

VGA participe à hauteur de 4 500 € et les communes 1 500 € chacune.

Date possible : 16 – 17 – 18 juillet ou 13 – 14 – 15 août.

- **MAM à Virazeil**

Trois assistantes maternelles souhaitent ouvrir une MAM sur la commune. Elle cherche une maison pour s'installer.

Calendrier :

- **Conseil d'école**

- lundi 22/03 pour les élémentaires et
- lundi 29/03 pour les maternelles.

- **Commission cimetières + point sur les candidatures d'un agent responsable du service technique**

- Lundi 15/03 prochain

La séance est levée à 22 h 52.